

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MODESTE

4 juillet 2016

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue le 4 juillet 2016 à 20 heures, à la salle du conseil située au 312 rue Principale à Saint-Modeste.

Sont présents :

- M. Louis-Marie Bastille, maire
- M. Simon Pelletier, conseiller
- Mme Margot Perreault, conseillère
- M. Lucien Gendron, conseiller
- M. Yannick Bélanger, conseiller
- M. Émile-Olivier Desgens, conseiller
- M. Jean-Guy Raymond, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

Le directeur général et secrétaire-trésorier adjoint, Fabien Pellerin, assiste à la session.

2016-07-0117

1.Ouverture de la session

La session est ouverte à 20h00. Louis-Marie Bastille, maire de Saint-Modeste, souhaite la bienvenue à tous.

Il est proposé par Margot Perreault appuyé par Yannick Bélanger l'ouverture de la session.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2016-07-0118

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Jean-Guy Raymond appuyé par Lucien Gendron d'adopter l'ordre du jour.

Le point « Affaires nouvelles » est laissé ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2016-07-0119

2.1 Ajournement de la session

Il est proposé par Margot Perreault appuyé par Lucien Gendron, d'ajourner la session à 20h05 afin de procéder au tirage au sort des bourses de réussite scolaire 2016 parmi les demandes reçues.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2016-07-0120

2.2 Réouverture de la session

Il est proposé par Lucien Gendron appuyé par Yannick Bélanger de procéder à la réouverture de la session à 20 h 10.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

2016-07-0121

3.1 Approbation du procès-verbal de la session ordinaire du 6 juin 2016 à 20 heures

Il est proposé par Margot Perreault appuyé par Jean-Guy Raymond d'approuver le procès-verbal de la session ordinaire du 6 juin 2016 à 20 heures.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. FINANCES

2016-07-0122

4.1 Acceptation des comptes à payer

Il est proposé par Jean-Guy Raymond appuyé par Simon Pelletier :

◆ D'approuver le paiement des comptes énumérés dans le registre des achats du mois de juin 2016 au montant de 29 670.41 \$.

Une liste détaillée a été remise à l'ensemble des conseillers lors d'une rencontre préparatoire à la présente session.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Dépôt des rapports des délégations de pouvoir

Fabien Pellerin, directeur général et secrétaire-trésorier adjoint, dépose le résumé des décisions prises durant le mois de juin 2016, en vertu des règlements numéros 284 et 339:

Directeur général et secrétaire-trésorier	7929.39 \$
Responsable de voirie	9612.38 \$
Coordonnateur des services techniques.....	4717.46 \$

4.2 Dépôt du registre des dépenses incompressibles

Fabien Pellerin, directeur général et secrétaire-trésorier adjoint, dépose la liste des dépenses incompressibles du mois de juin 2016 au montant de 99 394.46 \$.

Une liste détaillée a été remise à l'ensemble des conseillers lors d'une rencontre préparatoire à la présente session.

5. CORRESPONDANCE

La lecture du résumé de la correspondance est faite par le maire, Louis-Marie Bastille.

Une liste détaillée a été remise à l'ensemble des conseillers lors d'une rencontre préparatoire à la présente session.

6. SUIVI ET RAPPORT

6.1 Rapport des employés

Fabien Pellerin, directeur général et secrétaire-trésorier adjoint, fait rapport de quelques faits saillants réalisés par les employés municipaux depuis la dernière séance du conseil :

Voirie, services techniques et urbanisme :

- Fossé Principale (route Beaulieu, Yves Roy, Transport Jean Charest, Rang 3, Petit premier rang);
- Accotement principale (vis-à-vis pic Dickner / Route de la station / Jean Charest / Claude Michaud);
- Asphalte chaud Principale, près de St-Épiphane;
- Débroussaillage + arracher souche Petit Premier rang;
- Maintenance sur tracteur et Peterbilt + souffleur Beaulieu;
- Drainage rue des cèdres.

Administration :

- Réponse à la mise en demeure de Luc Gosselin;
- Inscription des contrats conclus au SEAO;
- Gestion de l'appel d'offres asphaltage 2016;
- Suivi au dossier de l'éclairage de rues;
- Rencontre des DG à la MRC de Rivière-du-Loup;
- Suivi au règlement No 387 de changement de zonage.

Loisirs :

Corporation des loisirs :

- Préparation et participation à une réunion;
- Procès-verbal.
- St-Jean : aide pendant la journée et soirée;
- Publication des photos / remerciements;
- Rapport d'activité.

Terrain de jeux :

- Compilation des inscriptions (83);
- Appel de tous les parents;
- Journée de formation et préparation avec le terrain de jeux;
- Achats et rangement du matériel;
- Accueil des premiers jeunes;
- Réunion après première journée avec les moniteurs.

Autres :

- Mot-Destin Juin;
- Suivi avec Marie-Ève sur la salle multifonctionnelle.

6.2 Rapport des conseillers

Les conseillers font part des diverses réunions et rencontres auxquelles ils ont participé durant le dernier mois.

6.3 Rapport du maire

Louis-Marie Bastille fait état des diverses rencontres auxquelles il a participé durant le dernier mois.

7. PROJETS DE RÉSOLUTIONS

2016-07-0123

7.1 Utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local - Modifications à l'annexe A

ATTENDU QUE le Ministère des Transports a versé une compensation de 59 513 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2015;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

ATTENDU QUE par sa résolution N° **2016-04-0061**, ce conseil informait le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que des éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local;

ATTENDU QUE la résolution N° **2016-04-0061** était accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QUE la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) nous avisait par Bulletin Spécial du 26 mai 2016 à l'effet que le Ministère des Transports modifiait les modalités de calcul inscrites à l'annexe A pour ne plus tenir compte désormais que des dépenses d'été, et de ne rajouter les dépenses d'hiver que dans l'éventualité où les dépenses d'été ne couvriraient pas 90% de la subvention;

ATTENDU QUE l'annexe A a été modifiée en conséquence des directives susmentionnées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Guy Raymond, appuyé par Émile-Olivier Desgens :

QUE la municipalité de Saint-Modeste informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que des éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local;

Une copie de l'Annexe A modifiée fait partie intégrante de la présente résolution pour y être également joint en annexe du présent procès-verbal sous le numéro **2016-07-01.1**

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2016-07-0124

7.2 Choix d'un soumissionnaire pour pavage de routes

ATTENDU QUE par lettre datée du 2 décembre 2015, la Municipalité de Saint-Modeste recevait de la part du député-ministre Jean D'Amour une lettre annonçant qu'une somme de 110

000 \$ serait réservée au cours de l'année 2016-2017 afin de terminer les travaux sur le rang 2 de St-Modeste;

ATTENDU QUE cette annonce n'a pas été confirmée par le ministère des Transports du Québec;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite réaliser des travaux de correction et de pavage sur certaines sections du Rang 2 afin d'améliorer la sécurité des usagers et notamment sur 3 sections totalisant une distance totale d'environ 1 000 mètres;

ATTENDU QUE, par sa résolution 2016-06-0104, la municipalité a lancé un appel d'offres public afin de réaliser des travaux de pavage dans le Rang 2 en trois sections totalisant environ 1000 mètres;

ATTENDU le résultat des offres reçues présenté dans le tableau suivant :

Entreprise	Montant taxes incluses
Gervais Dubé inc.	167 546.94 \$
Construction BML, div. de Sintra inc.	142 490.39 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yannick Bélanger appuyé par Lucien Gendron :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité de Saint-Modeste attribue le contrat à Construction BML, div. de Sintra inc. au montant de 142 490.39 \$ taxes incluses;

QUE ce contrat est conditionnel à la confirmation de l'obtention d'une subvention du ministère des Transports du Québec en lien avec l'annonce du député-ministre D'Amour;

QUE les travaux à réaliser sont situés sur 3 sections totalisant une distance d'environ 1 000 mètres;

QUE les dépenses reliées au présent contrat seront payées par la subvention obtenue dans le cadre du PAARRM à hauteur de 110 000 \$ d'une part et par le fonds général de la municipalité ou par d'autres montants à recevoir en subvention d'autre part.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2016-07-0125

7.3 Demande de carte de débit aux fins de dépôts

ATTENDU QUE la municipalité fait affaire avec la Caisse populaire de Viger et Villeray pour ses opérations financières;

ATTENDU la demande de la caisse populaire à l'effet que la municipalité se munisse d'une carte de débit aux fins d'effectuer les transactions financières de manière régulière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Margot Perreault appuyé par Jean-Guy Raymond :

QUE la Municipalité de Saint-Modeste fasse la demande d'une

carte de débit aux fins d'effectuer les transactions financières de manière régulière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2016-07-0126

7.4 Demande de location de terrains par la Défense nationale

ATTENDU QU'un groupe des Forces armées canadiennes effectuera un entraînement d'envergure dans la région de St-Modeste du 28 janvier au 21 février 2017;

ATTENDU la demande du Capitaine Reda Mesbahi-Amrani pour l'autorisation d'utiliser les terrains avoisinant le Centre récréatif Guillaume-Bastille tels le terrain de balle-molle ainsi que le talus à proximité;

ATTENDU QUE le terrain serait principalement utilisé pour des exercices de communications;

ATTENDU QUE les Forces Armées n'auront pas besoin du centre récréatif ni d'autres installations;

ATTENDU QUE les Forces Armées ont leurs propres installations de logement, leurs sanitaires, qu'ils s'occupent du déneigement et de l'approvisionnement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lucien Gendron appuyé par Jean-Guy Raymond :

- D'accorder l'autorisation d'utiliser les terrains avoisinant le Centre récréatif Guillaume-Bastille tels le terrain de balle-molle ainsi que le talus à proximité au taux de 100 \$ par jour;
- D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les documents officiels s'il y a lieu.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2015-07-0127

7.5 Service de premiers répondants

ATTENDU l'intérêt de la Municipalité de Saint-Modeste afin que ses citoyens puissent bénéficier d'un service de premiers répondants sur son territoire;

ATTENDU le soutien offert aux municipalités par le Centre Intégré de la santé et des services sociaux du Bas-Saint-Laurent pour la mise en place d'un service de premiers répondants, en conformité avec la *Loi sur les services préhospitaliers d'urgence et modifiant diverses dispositions législatives*;

ATTENDU QUE le service de premiers répondants vise à améliorer la rapidité d'intervention des intervenants auprès de la population lors de situations d'urgence;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Modeste, par le biais de son service incendie, pourrait voir à la mise en place et à la gestion d'un service de premiers répondants;

ATTENDU QUE, par sa résolution 2015-06-0126, la municipalité de Saint-Modeste donnait son accord de principe à la mise sur pied

d'un service de premiers répondants de niveau 2 (PR-2);

ATTENDU la proposition d'entente reçue du Centre Intégré de la santé et des services sociaux du Bas-Saint-Laurent;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Guy Raymond appuyé par Simon Pelletier

- **QUE** la Municipalité de Saint-Modeste ratifie ladite proposition d'entente concernant la mise sur pied d'un service de premiers répondants de niveau 2 (PR-2);
- **QUE** ce conseil autorise M. Louis-Marie Bastille, maire, et M. Alain Vila, directeur général, à signer l'entente proposée à cet effet avec le Centre Intégré de la santé et des services sociaux du Bas-Saint-Laurent.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2016-07-0128

7.6 Choix d'un soumissionnaire pour l'électrification du cabanon et de l'abri à abrasifs

ATTENDU la volonté de la Municipalité de Saint-Modeste de procéder à l'électrification du cabanon et de l'abri à abrasifs pour des questions de sécurité et de commodité;

ATTENDU que la municipalité a demandé des offres pour ces services à différents fournisseurs;

ATTENDU les résultats des offres reçues présentés dans le tableau suivant (montants avant taxes);

Entreprise	Alain Pelletier	Yvan Turcotte
Cabanon	1750 \$	3400 \$
Abri avec un poteau extérieur	4900 \$	4200 \$
Total	6650 \$	7 600 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yannick Bélanger appuyé par Lucien Gendron :

QUE la Municipalité de Saint-Modeste attribue un contrat d'électrification du cabanon et de l'abri à abrasifs à Entreprises électriques Alain Pelletier inc. au montant de 6650 \$ avant taxes;

QUE les dépenses reliées au présent contrat seront payées à même le fonds général de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2016-07-0129

7.7 Choix d'un soumissionnaire pour l'éclairage de rues

Résolution reportée

8. PROJETS DE RÈGLEMENTS

2016-07-0130

8.1 Règlement N°387 modifiant le plan et le règlement de zonage N°142 relativement à l'agrandissement de la zone 09-CH à même les zones 08-CH et 11-P

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Modeste a adopté le règlement de zonage 142, le 4 février 1991 et que celui-ci est entré en vigueur le 28 mars 1991;

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal peut modifier son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite modifier la limite de la zone 09-CH en l'agrandissant à même les zones 08-CH et 11-P;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a fait une recommandation favorable à ce projet de modification par résolution 2013-0239 du 5 novembre 2013;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné avant l'adoption du règlement soit le 4^{ème} jour du mois d'avril 2016, portant le numéro de résolution 2016-04-0069;

ATTENDU QUE le conseil a adopté un premier projet de règlement lors d'une séance ordinaire en date du 2 mai 2016;

ATTENDU QU'un avis public de consultation a été publié dans le journal MOT-DESTIN dans son édition du mois de mai 2016;

ATTENDU QU'il s'en est suivi une assemblée publique de consultation le 6 juin 2016 relativement au premier projet de règlement;

ATTENDU QUE suite à l'assemblée publique de consultation, aucune modification n'a été apportée au premier projet de règlement numéro 387;

ATTENDU QUE le second projet de règlement N°387 a été adopté lors de la séance du conseil du 6 juin 2016;

ATTENDU QUE le projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU l'avis public aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire relativement au second projet de règlement numéro 387 publié le 15 juin 2016 dans le journal Info-Dimanche;

ATTENDU l'avis public du 27 juin 2016 par lequel le directeur général et secrétaire-trésorier adjoint, Fabien Pellerin, annonce n'avoir reçu dans les délais prescrits aucune demande valide pour demander la tenue d'un scrutin référendaire de la part des personnes habiles à voter, et qu'en conséquence, le règlement N°387 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter;

ATTENDU QUE conformément à l'article 445 du C.M. tous les membres du conseil ont reçu une copie dudit règlement au moins deux jours juridiques avant son adoption, et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Guy Raymond appuyé par Émile-Olivier Desgens que le règlement N°387 intitulé «Règlement modifiant le plan et Règlement de zonage n° 142 relativement à l'agrandissement de la zone 09-CH à même les zones 08-CH et 11-P» soit adopté tel que suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le plan de zonage faisant partie intégrante du règlement de zonage numéro 142 est modifié de telle sorte que la zone 09-CH est agrandie à même les zones 08-CH et 11-P.

Une carte illustrant les modifications effectuées au plan de zonage est jointe au présent projet de règlement à l'annexe « **A** ».

ARTICLE 3

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

9. AFFAIRES NOUVELLES

Pas d'affaires nouvelles.

10. À L'INTENTION DES GENS DE LA SALLE

La période de questions a lieu. Des questions sont posées.

2016-07-0131

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Jean-Guy Raymond appuyé par Yannick Bélanger de lever la session à 20:57 heures.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

En signant le présent procès-verbal, le maire Louis-Marie Bastille est réputé avoir approuvé et signé chacune des résolutions.

Fabien Pellerin,
Directeur général et
secrétaire-trésorier adjoint

Louis-Marie Bastille,
Maire